

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 JANVIER 2007**

ACHAT DU TERRAIN POUR LA STEP

Mr BOISSE souhaite vendre les parcelles 702 et 704 aux prix de 36 163 euros, en gardant les vignes, et refuse par conséquent l'offre de la municipalité. Une procédure d'expropriation ne semble pas souhaitable.

Cependant une offre précise doit être disponible avant tout nouveau vote du conseil municipal.

Est-ton sûr que l'autorisation de la STEP sera obtenue. Est-il possible de rajouter une clause suspensive au compromis. Un élu s'interroge sur l'accès à la STEP

Que se passera-t-il si l'on n'obtient pas l'autorisation d'implantation de la STEP.

Le 1^{er} adjoint affirme que cette autorisation est obtenue, que l'achat du terrain permet seulement d'éviter une DUP autorisant l'expropriation. Ce serait la DDA qui attendrait l'achat du terrain pour lancer les DUP. Un élu rappelle aussi qu'il faudra aussi passer par un terrain appartenant Mr CHAL-BLANC pour arriver à la STEP. Il faut mener de front l'achat (ou la servitude) de ce terrain.

-Achat de terrain à Mr BOISSE

-Clause suspensive

-Achat de terrain à Mr CHAL-BLANC

Nous n'avons pas tous les éléments pour prendre une décision. Pourquoi M. CARSANA nous apprend seulement maintenant qu'il sera très utile d'acheter le terrain pour faciliter le dossier ? Que nous apprendra-t-on demain ?

Il existe un accès au terrain et à la future STEP par le chemin rural traversant le Darut, mais ce chemin est très étroit. Il y aura peut être un problème pour les engins de chantier, mais ce problème devra être pris en compte par les entrepreneurs.

Mise au vote de la décision modificative pour l'achat des terrains cadastrés n° B702 et B704 quartier Sous Darut pour 36 163 euros, sans les droits de vignes et terrain nu avec une clause suspensive portant sur les autorisations d'implantation de la STEP.

QUESTIONS DIVERSES

Chemin de Alain CHASTAN

Un chemin d'Alain CHASTAN devrait être déclassé car il est remplacé par un autre.

Un élu précise qu'il y a d'autres cas similaires.

Le Maire est d'accord pour qu'il y ait rétrocession des terrains des chemins déclassés.

Il faudra vérifier auprès du notaire que le travail déjà effectué par les géomètres experts a bien été pris en compte.

Parcelle de Mr PUTOUD :

La parcelle n° 5 de Mr PUTOUD de 250 m², chemin de la Vierge, est échangée avec un terrain équivalent, partie d'un chemin rural (voir Devis Géomètres experts R Alquier du 16/2/06, de 281.06 euros).

Chemin rural de Mr Edmond BOISSE :

Chemin rural de Mr Edmond BOISSE, limitrophe de la propriété de Mr ROCCA. Devis géomètre pour un montant de 364 euros.

Chemin rural de L PEYROL :

Devis géomètre pour chemin rural partant de L. PEYROL pour un montant de 1632.54 euros. La conduite d'eau passe sous le chemin.

Courrier de Mr Régis CHAUVIN :

Courrier de Mr Régis CHAUVIN pour le chemin rural passant par leur propriété demandant son déplacement pour des raisons de sécurité.

Le maire propose d'étudier son éventuel déplacement par échange, et de placer dans l'attente un panneau de signalisation.

3- Chemin menant au gîte de Fontlargias :

La propriétaire demande si il est possible de remettre en état le chemin pour ce rendre jusqu'au gîte. Le chemin étant totalement privé, la municipalité n'interviendra pas dans son entretien.

4- Réunion du SMBVL

Une réunion du SMBVL est prévue le 6 février 2007 à 21 h 30. Mr Claude BONZON se propose pour s'y rendre.

5- Assistance technique DDE :

6- Adhésion de Orcinas au SIEA

Le maire expose que la commune d'Orcinas a demandé son adhésion au Syndicat Intercommunal de l'Eau et Assainissement du Pays de Dieulefit (SIEA) en vu de lui transférer la compétence « assainissement autonome ».

7- Les Poubelles

Il est demandé qu'une poubelle supplémentaire soit rajoutée près du cimetière de Blacon.

8- Chiens errant

Les chiens laissés libres sur les voies publiques sont un danger pour la circulation. Un courrier sera envoyé aux propriétaires concernés.

9- Transport des élèves

un incident,lors du transport des élèves de l'école de La Paillette est signalé au membres du conseil municipal.

10- soins des chevaux

Certains chevaux visibles dans les prés sont-ils soignés correctement. Un signalement doit être fait auprès des services compétents.